



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

La CSN instaure la Journée nationale de l'entraide

Baie-Comeau, le 2 février 2010 – Grandement préoccupée par l'accroissement, au cours des trois dernières décennies, des problèmes psychosociaux chez les travailleuses et les travailleurs, la CSN a décidé d'instaurer la Journée nationale de l'entraide, le 2 février de chaque année. Dans la région, elle est organisée par le Conseil central Côte-Nord – CSN.

Sur le thème *L'entraide, pour mettre du soleil au travail*, cette journée vise à faire la promotion des réseaux d'entraide dans les syndicats afin qu'ils continuent à se multiplier dans les milieux de travail. Qu'il s'agisse de toxicomanie, de problèmes de santé mentale, d'épuisement professionnel ou de harcèlement, la centrale syndicale s'est toujours soucieuse de venir en aide aux syndicats et aux individus aux prises avec ces difficultés dans leur milieu de travail.

Selon le responsable de la question de l'entraide à la CSN, le trésorier Pierre Patry, plusieurs facteurs, tels le contexte socioéconomique, les restrictions budgétaires, les exigences du marché du travail et la lourdeur de la tâche, font en sorte que de plus en plus d'individus vivent des situations difficiles.

Il importe donc que des réseaux regroupant des militantes et des militants attentifs aux besoins de leurs collègues et préoccupés par la qualité de vie au travail soient formés au sein des syndicats. La centrale syndicale et ses conseils centraux travaillent à la promotion et au développement de ces réseaux d'entraide depuis la fin des années 1990. Ainsi, dans tous les milieux de travail des membres des syndicats assument, de façon discrète, un rôle d'aidant auprès de leurs camarades.

Sur la Côte-Nord, les responsables sont disponibles pour aider les syndicats à organiser l'entraide.

Les volontaires faisant partie de ces réseaux agissent sur une base ponctuelle tout en assurant le respect et la confidentialité. Ils ne sont pas des thérapeutes, et ne se substituent pas aux ressources existantes. Ils reçoivent une formation pour être à l'écoute des autres et pour les orienter, au besoin, vers les services existants.

-30-

Renseignements :

Guillaume Tremblay, président
Conseil central Côte-Nord – CSN
Tél. : 418 589-2069